L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, rue Chartres.
Journal quotidien........$12 } payable d'avance
Do trois fois par semaine. $10 }

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
HENRY CLAY,
DU KENTUCKY.
Soumis à la décision d'une Convention Nationale.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN 14 DECEMBRE 1839.

ELECTION.
On doit procéder le 23 du courant à l'élection d'un membre de notre législature pour remplacer M. James Morgan de St. Landry, démissionnaire.

HAVANE.
Nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 28 novembre; il ne contiennent rien qui soit de nature à intéresser nos lecteurs.

NOUVELLES IMPORTANTES DE WASHINGTON.
Comme on s'y attendait, l'organisation de la chambre des représentans au congrès a été entravée par l'inconcevable abus de pouvoir commis par M. Garland secrétaire de la chambre à la dernière session, et agissant maintenant comme secrétaire (clerck) provisoire, en attendant l'organisation définitive du congrès. En faisant l'appel nominal des membres élus, M. Garland a refusé d'appeler les noms de la légation du New Jersey à l'exception de celui de M. Randolph. Cette créature dévouée du loco focoisme n'avait cependant pas plus d'autorité pour appeler M. Randolph que le reste de la légation du New Jersey puisque toute la légation est placée sur le même pied offrant également pour preuve de la légitimité de son élection, le certificat délivré par le gouverneur du New Jersey. Pourquoi donc distinguer là où la loi ne distingue pas, là où il n'y a aucune distinction possible?

Cette conduite du secrétaire de la chambre a soulevé l'indignation de tout le parti libéral qui a soutenu qu'en cette circonstance la loi et la probité politique avaient été également violées. D'un autre côté les loco focos ont donné leur approbation à la conduite de M. Garland et il s'en est suivi une discussion très-vive, qui a pris jusqu'à présent tout le temps du congrès et qui menace de se prolonger encore longtemps.

Et c'est une question plus importante qu'on ne pense; ce n'est pas seulement une question de forme ainsi qu'on pourrait le croire au premier aspect; c'est une question d'honneur, c'est pour ainsi dire une question d'existence. Il s'agit de savoir en effet si quelques hommes pourront impunément violer les lois et faire prévaloir leur volonté sur la volonté du peuple.

Nous renvoyons pour les détails à notre correspondance de Washington.

Extraits de la Correspondance de l'Abeille.

WASHINGTON, 2 décembre 1839.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Les questions irritantes qui vont se présenter à l'occasion des élections contestées ont attiré beaucoup de monde au capitole. Les galleries sont encombrées de curieux parmi lesquels on remarque bon nombre de dames, et les couloirs sont assiégés par la foule avide d'écouter des débats animés. M. Taylor de la Pennsylvanie ainsi que son concurrent ont pris place; il en est de même des deux listes rivales de la légation du New Jersey.

A midi le secrétaire (clerk) de la dernière chambre des représentans, appelle les membres à l'ordre et commence à faire l'appel nominal des membres de chaque Etat suivant l'ordre accoutumé. Arrivé à l'Etat du New Jersey il a appelé le nom de M. Joseph-F. Randolph dont l'élection n'est pas contestée et puis il a exposé que l'élection des cinq autres membres du New Jersey étant contestée, il passerait leurs noms avec la permission de la chambre, et continuerait ainsi l'appel nominal pour laisser ensuite la décision de la question de validité électorale à la chambre.

Mr. Maxwell, l'un des membres whigs du New Jersey, se lève et demande lecture du certificat remis au secrétaire. Le secrétaire lit en effet un certificat donné par le gouverneur du New Jersey et scellé du grand sceau de l'état, constatant que Mr. Maxwell était dument élu membre de la chambre des représentans du vingt sixième congrès pour le dit Etat. En outre le secrétaire a déclaré que tous les autres prétendants whigs avaient des certificats ou commissions semblables.

M. Mercer de la Virginie demande qu'il soit procédé à la lecture des lois de l'Etat du New Jersey relatives aux élections des membres du congrès; mais cette motion est combattue par les Van Burenites qui savent bien que ces lois décident péremptoirement que la meilleure preuve légale du droit d'occuper un siège au congrès, consiste dans la commission du gouverneur.

Un membre demande si d'autres personnes que les membres du New Jersey ont des certificats ou commissions en règle; s'il est fait ainsi dit l'honorable membre qu'on les montre: mais si l'on n'en a pas il ne saurait y avoir contestation, il ne saurait y avoir doute et le secrétaire doit comprendre les membres du New Jersey dans l'appel nominal.

M. Hoffman de New York dit que les membres du New Jersey ont autant de droit d'être compris dans l'appel nominal que n'importe lequel des membres déjà nommés. Comme le préopinant il dit que si les membres prétendus de l'administration pouvaient produire des certificats réguliers comme ceux des membres whigs, il comprendrait qu'il y eut une question d'investigation à juger, mais que ces messieurs ne pouvant produire aucun titre régulier, aucune pièce légale, leurs prétentions n'étant basées sur rien ne sauraient rendre douteuse la validité de l'élection des membres whigs.

La discussion durait encore au départ du courrier.

WASHINGTON, 3 Décembre 1839.

Dès l'ouverture de la séance qui a eu lieu à midi, suivant l'usage, la chambre des représentans a repris la discussion commencée hier sur la question de savoir si le secrétaire avait le droit d'omettre dans l'appel nominal les noms des membres du New Jersey bien qu'ils eussent des commissions régulières du gouverneur.

Mais il survient un incident qu'on n'avait pas prévu. Le secrétaire demande à expliquer les raisons qui ont dirigé sa conduite.

Quelques membres disent qu'il est certainement coupable, et qu'il plus est injustifiable sous tous les rapports; mais que cependant ils ne s'opposent pas à entendre ce qu'il a à dire pour sa propre défense.

D'autres membres lui refusent tout à fait la permission de s'expliquer. Suivant eux, le secrétaire est coupable d'avoir violé les lois et les usages de la chambre, et il n'y a nul besoin d'écouter les sophismes derrière lesquels il voudrait abriter sa culpabilité. D'ailleurs le secrétaire ne porterait devant la chambre que des doctrines anti-libérales, des raisons dictées par le plus étroit esprit de parti et que mieux valait ne pas l'entendre.

Au départ du Courrier la discussion durait encore sans avoir fait un pas vers une solution quelconque.

CORRESPONDANCE DE L'ABEILLE.

Washington, 4 décembre 1839.

La chambre a continué à siéger hier jusqu'à 4 heures, époque à la quelle elle s'est ajournée, sans avoir décidé aucune des questions qui ont été soulevées dans cette séance. Ceux qui étaient présents ont dû se retirer avec l'impression que la chambre des Représentants ne présentait pas l'aspect d'une assemblée législative. Le secrétaire avait dit qu'aucune question, de quelque nature qu'elle fût, ne pourrait être décidée, pas même une motion d'ajournement, et qu'il fallait le *consentement général*. Une scène de confusion a suivi ces paroles. La salle a retenti des cris "*Adopté*" — *Non*—*Non!* Comptez les voix! Au milieu de ce bruit M. Garland, le secrétaire, a annoncé que le vœu de la chambre pour l'ajournement lui paraissait unanime, et à l'instant il a quitté son siège, avec un air qui semblait dire "décidez ce que vous voudrez, pour moi je m'en vais."

Les membres qui étaient impatients d'aller dîner ont suivi l'exemple du secrétaire; mais beaucoup ont resté, et ont insisté pour que l'on procédât régulièrement. Les cris "comptez" les voix "oui" "non" se sont de nouveau fait entendre. Les tribunes ont partagé l'agitation des membres, et des cris, des rires inconvenants ont retenti dans l'enceinte de la chambre. Au milieu de ce désordre, on a remarqué HENRY WISE dans une attitude suppliante, cherchant à rétablir l'ordre; puis, voyant que ses efforts étaient inutiles, il s'est écrié douloureusement "nous ne sommes plus une assemblée législative."

Ce matin, à l'ouverture de la chambre, Mr. Wise a présenté la résolution suivante:

Résolu que pour mettre fin aux difficultés qui empêchent la chambre de s'organiser régulièrement, les membres du congrès des Etats-Unis ici assemblés, feront faire l'appel par le secrétaire actuel des représentants dont les droits à siéger à cette chambre ne sont pas contestés; et quand cet appel sera fait, ces membres procéderont, s'ils sont en nombre suffisant, à l'examen des certificats des représentants nouvellement élus et dont l'élection est contestée, et à celui de leurs droits à siéger à cette chambre d'après la constitution des Etats-Unis; et cela, avant de procéder à l'élection d'un orateur ou à celle des autres officiers.

La proposition de Mr. Wise a donné lieu à une vive discussion; mais bientôt elle a été écartée, et la discussion a recommencé sur la validité des élections du New Jersey et de la Pennsylvanie. Dans un discours véhément, Mr. Pickens de la Caroline du Sud, quoique en faveur de la résolution présentée par Mr. Wise, a soutenu qu'après l'appel nominal fait par le secrétaire, la chambre devait pour un instant laisser de côté les certificats des gouverneurs des Etats où ont eu lieu les élections contestées, et décider immédiatement lesquels des membres devaient être réellement considérés comme membres du vingt-sixième congrès. Mr. Pickens s'est appuyé sur ce que la souveraineté d'un Etat ne réside pas dans les autorités constituées de cet état, mais dans le peuple, "la question, a-t-il dit, se résume à savoir quels sont ceux qui ont été élus par le peuple."

M. Cooper de la Georgie a réfuté les arguments dont s'était servi M. Pickens, et a déclaré que ni le secrétaire, ni la chambre n'avaient, dans le premier cas, le droit de laisser de côté les commissions ou les certificats accordés par le gouverneur du New-Jersey.

M. Wise a pris de nouveau la parole après le représentant de la Georgie, et a maintenu que le vœu du peuple devait être prouvé, établi d'une manière légale, et les règlements rigoureusement observés.

Le sénat n'a siégé que quelques minutes aujourd'hui. Plusieurs projets de loi d'une nature privée ont été annoncés, pour être présentés sous peu. Du reste aucune affaire importante n'a occupé cette chambre.

SENAT.

Le sénat s'est réuni fort tranquillement à midi. L'honorable W. R. King, président pro tempore, occupe le fauteuil. Les pièces constatant l'élection de MM. Betts du Connecticut, White de l'Indiana, et Tappan de l'Ohio, ont été produites et reconnues régulières: en conséquence ces nouveaux sénateurs prêtent serment et sont admis à siéger. M. Grundy n'a pas paru aujourd'hui; il est douteux qu'il veuille abandonner la place d'avocat-général pour remplir les fonctions de sénateur du Tennessee.

Les nominations des commissions et les travaux préparatoires d'usage ont occupé le reste de la séance.

AFFAIRE DU MINISTRE TEXIEN.
La cour supérieure de New York a rendu sa décision dans l'affaire du général Henderson, ministre de la République du Texas, près les cours de France et d'Angleterre.

On se rappèle que le général Henderson fut arrêté naguères à New York, à son retour d'Europe, pour des engagements pécuniaires contractés par lui antérieurement à la Nouvelle Orléans dit-on. M. Henderson a fait valoir qu'étant le représentant d'une puissance souveraine, et voyageant pour remplir une mission de son gouvernement, il avait droit aux franchises et immunités d'un ambassadeur, et qu'on n'avait pas par conséquent le droit de l'arrêter.

La partie adverse disait que sa qualité de ministre d'une puissance souveraine ne lui donnait des franchises que dans le pays même où son gouvernement l'avait envoyé; que sur le territoire d'une puissance neutre, et auprès de laquelle il n'avait aucune mission à remplir, il ne pouvait invoquer le privilège de ces immunités.

La cour a, dans une opinion longuement motivée, consacré la doctrine soutenue par le défendeur et admis en principe l'inviolabilité du caractère d'un ambassadeur.

ACCIDENT.
Nous lisons dans le *St. Louis Bulletin* du 2 du courant: "Le steamer Miami arrivé hier soir de Louisville rapporte que le *Palmyra* a rencontré un chicot à *Hurricane Island* et a sombré. Il n'y avait que peu de fret à bord, mais si la rivière continuait à monter la perte serait totale."

Le même steamer Miami rapporte aussi que le Rio a été ouvert par un chicot, mais que l'on a fait un si bon usage des pompes qu'on a pu le réparer et l'empêcher de couler.

NOUVELLES DE LA JAMAIQUE.
Par le navire Emily, capitaine Mead, arrivé hier de Kingston, nous avons reçu des nouvelles de la Jamaïque jusqu'au 29 novembre.

Les journaux qui nous sont parvenus ne présentent aucun intérêt. Mais il paraît d'après des rapports verbaux que la colonie était, au départ du navire Emily, dans le plus mauvais état sanitaire.

MONTEVIDEO.
On a reçu à New York des nouvelles de Montévideo jusqu'au 4 octobre.

Tout est à la guerre dans cette ville, un messager arrivé dans la matinée du 4, a porté la nouvelle que l'armée du général Echanque et celle du général Rivera étaient aux prises à 16 lieues de la ville, et tout annonçait un combat terrible. La plus grande confusion régnait; tous les citoyens étaient appelés aux armes pour défendre la ville dans le cas où le général Rivera serait défait.

L'armée du général Lavalle a récemment eu un engagement avec celle que Rosas avait envoyée pour la combattre, et l'a mise en fuite. Cette nouvelle est authentique et l'on pense généralement que le général Lavalle réussira à renverser l'administration de Rosas.

Voilà où en étaient les choses au départ du brick *Alcyone*, qui a apporté ces nouvelles. Le trouble et la confusion étaient trop grands à Montévideo pour qu'on songeât aux affaires; les transactions étaient entièrement suspendues, et plusieurs navires avaient quitté le port sans cargaison.

INCENDIES.
Samedi, entre midi et une heure, un feu qui donna d'abord quelques inquiétudes, se manifesta dans une maison à quatre étages, située dans Wall street, et occupée par MM. A. H. Wright, H. G. Lather, Whiting & Co. et J. Joice. Les marchandises contenues dans leur magasin furent entièrement détruites. Le feu se communiqua à un autre magasin, appartenant à MM. Samuel Herbot et James O. Berger. La plus grande partie des marchandises devint aussi la proie des flammes.

Ce même jour, à 10 heures du soir, un magasin de soieries situé dans Beaver street, fut complètement détruit par un autre incendie. Les bâtimens adjacents n'ont dû leur conservation qu'à leur genre de construction, connu sous le nom de *fire proof*.

Si les flammes n'avaient pas rencontré cet obstacle, on aurait eu très probablement à déplorer une catastrophe aussi terrible que celle du dernier incendie qui causa tant de ravages dans ce même quartier, il y a deux mois.

—Les meurtres se succèdent avec rapidité depuis quelque temps. Dimanche matin, un nouvel assassinat a été commis dans un restaurant, au coin de Chatham et Roosvelt streets. Un pompier nommé Whitechurch entra dans l'établissement, s'y fit servir un verre d'eau-de-vie, et sortit. Il revint quelques moments après, accompagné d'une fille, et demanda deux nouveaux verres. Le *bar keeper* refusa, alléguant que le premier n'avait pas été payé. Une querelle s'en suivit, et bientôt on en vint aux mains. Les différens témoignages entendus sont trop contradictoires pour qu'on puisse dire encore quel a été l'aggresseur, mais ce qu'on peut constater, c'est que Whitechurch reçut dans le ventre un coup de couteau. Il tombe en s'écriant "je suis mort" et expira quelques minutes après.—*Ind. de New York.*

THEATRE D'ORLEANS.
Anne de Boulen, Opéra en trois actes et cinq tableaux, paroles de Castil-Blaze, d'après le drame italien de Romani, musique de Donizetti.

PREMIERE REPRESENTATION.

Ainsi que nous nous sommes empressé de l'annoncer hier, la première nouveauté musicale de la saison, Anne de Boulen, a reçu jeudi soir le meilleur accueil. La gracieuse partition de Donizetti a été fort goûtée par notre public; mais, hâtons-nous de le dire, son brillant succès est dû surtout à la faveur qui s'attache aux acteurs chargés des principaux rôles: Welsch et Mme Bamberger ont obtenu à différentes reprises des marques non équivoques d'approbation; Heyman a enlevé tous les suffrages; enfin Mlle Calvé la Reine de la pièce et la Reine de la fête, a été couverte d'applaudissements qui ont été jusqu'au transport pendant le dernier acte. L'enthousiasme a encore redoublé et des fleurs lui ont été jetées au milieu des cris et des bravos lorsqu'elle a reparu après la chûte du rideau. Le triomphe de la Prima Donna a été complet, et la destinée de l'œuvre de Donizetti ne peut manquer d'être heureuse sur notre théâtre, comme elle l'a déjà été sur d'autres scènes.

Ce n'est pas cependant que ce soit une œuvre transcendante: la musique d'Anne de Boulen est taillée sur le patron de tous les opéras italiens; elle reproduit à chaque instant des formes, des modulations connues depuis longtemps et que Rossini seul avait épuisées; elle n'offre pas la richesse et la science d'instrumentation qui brille dans les partitions de Meyer Beer et de quelques maîtres français; elle n'a point non plus cette verve étincelante qui anime et fait vivre les compositions d'Auber; enfin elle manque d'originalité, et l'on pourrait à bon droit s'étonner de la vogue dont elle jouit, si elle n'était brodée de ces mélodies chantantes et pleines de grâce qui poussent comme les fleurs sur le sol d'Italie. Ces mélodies elles-mêmes, si l'on était bien rigoureux, ne pourrait-on pas les accuser de n'être pas toujours bien neuves? En les écoutant d'une oreille attentive, on se surprend à se demander si quelques unes des phrases qui vous séduisent, ne seraient pas bien faciles à retrouver en grande partie dans certains opéras, familiers aux *dilettanti*, comme la Semiramide, la Gazza, la Straniera, voire même Robert le diable; et l'on en vient à l'auteur de n'avoir pas su éviter d'aussi dangereuses réminiscences. Outre cet inconvénient, la musique d'Anne de Boulen a encore un autre désavantage: les plus jolis motifs de cet opéra, arrangés en contredanses, ont charmé déjà les bals de l'hiver dernier. On dit qu'on aime assez ses vieilles connaissances; mais nous ne savons si le principe est vrai en pareil cas: cette fraicheur première, cette fleur de nouveauté si précieuse dans la toilette d'une femme, nous semble indispensable aussi à la musique, pour qu'elle produise tout son effet. Quelle femme voudrait d'une robe défraichie, d'une toilette déflorée?

Voilà en vérité presque un acte d'accusation contre Anne de Boulen; et nous avons grand'peur d'être taxé de sévérité ou d'injustice par ceux qui l'ont entendue; mais ici comme ailleurs nous donnons notre opinion sans détour, mais sans vouloir le moins du monde l'imposer. Nous reconnaissons, qu'on ne l'oublie pas, nous reconnaissons à tout le monde le droit d'en faire aussi bon marché qu'il lui plaira. Du reste, notre critique, fut-elle fondée en raison, n'empêchera pas ce qui a eu lieu: Anne de Boulen a réussi, Anne de Boulyn a fait grand plaisir, et nous sommes bien mal venu de vouloir mettre en question le plaisir qu'on a goûté, nous surtout qui nous sommes laissé aller bien souvent à faire comme tout le monde jeudi soir. A quoi bon analyser ses émotions pour les gâter? A quoi bon surtout vouloir jeter un doute à travers la séduisante illusion de ceux qui sont assez heureux pour jouir sans s'inquiéter d'autre chose?

Nous voudrions bien, nous, n'avoir pas à nous inquiéter d'un point qui nous a toujours paru fort secondaire dans un opéra, et que nous serions bien prêt de trouver odieux dans la circonstance présente: nous voulons parler du *libretto* ou, comme on dit quelque fois, du poème. Un poème de M. Castimblaze, ou plutôt arrangé par M. Castil-Blaze! Nous en connaissions déjà de lui et nous savions ce que nous pouvions en attendre; quelque chose d'un peu plus lourd et d'un peu plus niais encore qu'un poème de Planard père et fils, quelque chose approchant le style de l'impartial. Par bonheur le *libretto* d'Anne de Boulen s'est trouvé bien coupé pour les besoins du compositeur; il renferme un nombre convenable de cavatines, de duos, de quatuors et de chœurs, et ce serait trop exiger que de demander davantage.

Rien de plus facile à saisir, rien de plus simple que l'intrigue d'Anne de Boulen. Au moment où elle commence, Henry VIII est las de celle pour laquelle il a répudié Catherine d'Aragon, et il ne cherche qu'un prétexte pour se délivrer de la malheureuse Anne afin de la remplacer par Jeanne Seymour qui répond déjà à l'amour de son roi. Le prétexte ne sera pas difficile à trouver: Richard Percy vient de reparaître à la Cour; Richard Percy fut autrefois le fiancé d'Anne, son amour n'est pas éteint et il ne tarde pas à en avoir la certitude. Il découvre en même temps l'amour d'un page pour la reine; et dans le transport de sa fureur, il envoie à la Cour des Pairs qui commence à être l'exécutrice de ses vengeances, Anne, son frère lord Rochefort, Percy et le jeune Alfred; tous sont condamnés. Percy monte à l'échafaud après avoir maudit et bravé le tyran. Anne est saisie d'un accès de folie après sa condamnation, et elle ne recouvre la raison que pour passer aussi par la main du bourreau. Tout cela est assez dramatiquement disposé, et se prête, comme nous l'avons dit, au développement de la musique.

Nous reviendrons prochainement sur la partition et sur la manière dont elle a été exécutée; mais il nous faut nous empresser de rendre à Mlle. Calvé toute la justice qu'elle mérite pour la manière dont elle a compris et rendu le rôle d'Anne de Boulen. Au premier acte elle était émue audelà de toute expression; mais au second et au troisième, elle a retrouvé un peu d'assurance, et elle a déployé un véritable talent dramatique. Elle a eu des inspirations qu'on ne s'attendait guère à rencontrer dans une cantatrice; l'énergie qui brillait dans ses beaux yeux, les passions qui se peignaient avec tant de vérité sur son expressive physionomie, le feu qui animait sa pantomime à la fois éloquente et simple ont fait encore plus d'impression que son chant et sont pour la moitié au moins dans l'enthousiasme qu'elle a excité. P.-A.

L'article qui a paru dans l'Abeille du 13, souscrit par *Un ami de la Vérité*, et celui du Louisianais du même jour par un *Avocat*, seront contestés lundi prochain, car il appartient au public de décider sur la vérité des faits et sur les doctrines qu'on y avance un peu hardiment et tant soit peu subversives des principes libéraux. UN ESPAGNOL.

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Par Guinault et Delassus, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriétés.

Par J. B. Blache, à 10 heures, dans la rue du Canal, entre la Levée et la rue des Magasins—Jambons et Biscuits.

Par le même, à 4 heures, sur la Levée en face l'Hôtel des Monnaies—Vins, fruits, eaux de vie, &c.

Par J. Levy, à 10 heures, au No. 53, rue des Magasins—Un omnibus et un carosse.

Par J. A. Beard, à 10 heures, au coin des rues Julia et Levée—Meubles.

Par Beard & Kendig, à midi, à la Bourse de la Cité—Quatres esclaves.

Par les mêmes, à midi, à la Bourse de la Cité—3 esclaves.

Par les mêmes, à midi, à la Bourse de la Cité—Esclave.

Par les mêmes, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriété.

Par les mêmes, à midi, à la Bourse de la Cité—Esclave.

Par Hewlett & Cenas, à 11 heures, sur la Levée, près la rue Gravier—180 balles coton avarié.

Par les mêmes, à 4 1-2 heures, à la Presse à coton d'Orléans—70 balles coton avarié.

Par Fauchier, à midi, à la Bourse de la Cité—Propriété et esclave.

Par M. Barnett Sr., à midi, à la Bourse de la Cité—Deux esclaves.

Par le même, à la même heure et au même lieu—Un morceau de terre.

Par Fernandez & Whiting, à 4 heures, rue Esplanade, entre les rues Amour et Craps—Meubles et hardes.

Par R. B. Sykes, à 10 heures, au No. 51, rue des Magasins—Toile d'emballage, vins, fruits à l'eau de vie, etc.

Par le même, à 10 heures, au coin des rues Philippa et Union—Meubles.

Nous sommes autorisés à annoncer, que M. J. F. Barthelemy est candidat pour alderman du troisième district de la Troisième municipalité.
10 déc VOX POPULI.

Messieurs les Editeurs,
Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs.
Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Esq. sera soutenu comme maire à la prochaine élection et qu'il obtiendra les votes des
1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

COMMERCIAL.
REMARQUES.
Nelle. Orléans le 14 décembre 1839.

Le marché a eu un aspect plus animé ces trois derniers jours. Les demandes des produits de l'ouest ont été plus actives de la part des grocers et des planteurs. Le temps a été passablement beau.

COTON.—Arrivé depuis le 10 courant, 9592 balles Louisiane et Missis. 775 de Tennessee et North Alabama; 387 Arkansas, en tout 10,744 balles—Expédié durant le même espace de temps, à Liverpool, 6688; Indes Orientales, 178; à Boston 1072; à Philadelphie 409, en tout 8347 balles, ce qui augmente le *stock* sur place de 2397 balles et l'élève à 126,908 balles, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés le 13 courant.

ETAT DU COTON.

1839.—1 Oct. En main		15891
Reçu les trois derniers jours 10744		
précédemment	233881	244635
		260459
Exporté les trois der. jours.. 8347		
précédemment	125204	133551
En main		126908

Trois mille balles pour lesquelles on était en traité mardi dernier ont été achetées dans le courant de la soirée du même jour à des prix qui rentrent dans la ligne de nos côtes; mercredi le marché s'est ouvert calme, mais avant la fin du jour plus de 3000 balles ont été vendues, une légère diminution sur nos prix pour les qualités inférieures et mitoyennes. Jeudi les demandes ont été plus actives et les ventes se sont élevées à 4500 balles sans qu'il y ait eu de changement notable dans les prix, et s'il peut exister une légère différence, elle est en faveur des acheteurs. Hier les prix ont été les mêmes et les transactions se sont élevées à plus de 4000 balles. Les ventes des trois derniers jours montent donc à 14000 balles environ et celles de toute la semaine à 22,000. Nous avons réduit nos côtes pour les qualités inférieures et mitoyennes; les autres n'ont éprouvé aucun changement.

Voici les détails des ventes que nous avons pu nous procurer: 900 balles Louisiane et Mississipi à 8 cts. 695 à 7 3/4; 356 à 8; 311 à 9; 263 à 8 1/8; 358 à 7 7/8; 717 à 8 1/4; 125 à 7 1/4; 43 à 7 1/4; 147 à 8 1/2; 1064 à— 121 à 7 3/4; 211 à 7 1/8; 3000 à 7 3/4; 180 à 8, 96 à 7 7/8; 93 à 7 3/4; 509 à 8 1/2; 6060—451 à 8, et 8 1/2; 200 à 8 1/2; 358 à 8 1/2; 1200 à 7 3/4; 318 à 9 3/4; 309 à 9; 185 à 8 1/2; 96 à 7 1/2 et 191 balles district de l'ouest à 7 cents.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Ordinaire	6½ à 6¾	Louisiane et Mississipi
Mitoyen	7¼ à 7¾	
Beau	8¼ à 8½	
Bon beau	9¼ à 10	
Bon et fin	10½ à —	

SUCRE *Louisiane*.—Cet article a joui de bonnes demandes pendant ces trois derniers jours; les quantités vendues ont excédé celles qui sont arrivées, ce qui a singulièrement réduit l'approvisionnement. Nous conservons nos côtes, vû qu'aucune vente ne s'est faite au dessus de 5 1/2 cents; et il n'est pas probable que l'on puisse obtenir des prix plus élevés. Cependant les parties de choix étant rares les détenteurs pourraient peut-être obtenir de meilleurs prix pour les qualités primes. Nous continuons à côter 4 à 5 1/2 cents; mais la plus grande partie des ventes ont eu lieu de 5 à 5 1/4 cents; quelques ventes sur habitation ont eu lieu. Pour nous, nous n'en connaissons qu'une de 200 boucauts à 4 1/2 cents.

Les sucres de la Havane sont toujours rares à nos côtes.

MELASSE—Les arrivages ont été peu importants, et les demandes ayant été assez actives, le marché se trouve presque dépourvu. Nous cotons de 25 à 27 cents le gallon sur la Levée. Quelques transactions ont eu lieu sur les habitations, mais nous n'en pouvons encore connaitre les détails. Les acheteurs demandent une réduction dans les prix, avant d'opérer largement.—Nous mentionnons les ventes suivantes: 8000 gallons à 18 cents; 20,000 à 18, et 10,000 à 17 cents.

TABAC—Il ne s'est fait aucune vente, si ce n'est quelques boucauts aux fabricants de cigares. Mais quelques envois pour le compte des propriétaires ont réduit l'approvisionnement à environ 300 boucauts. Nous conservons nos côtes, mais nous ferons observer qu'elles sont purement nominales.

ETAT DU TABAC.

1839.—1 Oct. En main.....bts.		962
Reçu les trois derniers jours	0	
précédemment	151	151
		1113
Exporté les trois der. jours	0	
précédemment	448	448
En main		665

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—Il est arrivé 1700 pièces de toile et 1,100 rouleaux de corde. Les toiles continuent à être bien demandées à nos côtes qui sont de 30 à 32 cents la yarde; le premier est celui qui a été obtenu avec la quantité habituelle de cordes, et le second lorsque cet article est vendu seul. L'approvisionnement de corde est toujours considérable; cet article obtient avec la quantité ordinaire de toiles 9 cents. Seul il se vend difficilement, quoique quelques ventes en très bonnes qualités aient été faites à 7 1/2 et 7 3/4 cents.

FARINE.—Le marché a été très calme, et quoique les arrivages aient été très limités, et l'approvisionnement fort réduit pour cette époque de l'année, les vendeurs ont dû dans certaines circonstances se soumettre pour écouler leur marchandise, à accepter $6 25 pour de la farine superfine et quelques centaines de barils se sont vendues à ce prix. Cependant la plus grande partie des ventes ont eu lieu à $6 50 et 6 75 et nous conservons ces côtes, en faisant observer que le marché présentait hier un aspect plus ferme, à cause de certains avis qui annoncent qu'il ne sera pas de beaucoup augmenté. Les transactions ont été généralement bornées aux demandes ordinaires pour la consommation, mais nous mentionnons une vente de 800 barils pour l'exportation dont 600 à 6 50 et 200 à $6 25 le baril.

LARD—Cet article quoique rare est toujours calme. Le marché est presque dépourvu de jambons et de plats-côtés—Quelques faibles parties de ce dernier article ont été reçues et revendus de 7 à 7 1-2.—Nous cotons les jambons enveloppés de 10 1-2 à 11; plats-côtés de 8 à 8 1-2.

BŒUF—Le mess continue à être rare. Le prime est plus abondant, et les prix ont un peu fléchi. Nous cotons aujourd'hui $11 et 11 25.

PORC—Cet article n'a pas varié—Le marché est toujours calme; les transactions sont bornées à de faibles parties, à nos dernières côtes, savoir: Mess $15, M. O. $13 et 13 50; prime $11 et 11 25, P. O. $10. On n'a reçu nouvelle partie de porc en masse.

SEL—Il n'y a eu aucun arrivage de sel de Liverpool en sac. Les parties dont nous avons déjà parlé, se vendent de seconde mains à nos côtes, et sont bien demandées; nous signalons une vente d'environ 3500 boisseaux *Turk Island* dont une partie en sacs, de la cargaison du brick Packet, à 38 cents le boisseau—ainsi que celle du restant de la cargaison du Kembé, environ 780 boisseaux à des conditions équivalents 35 cents à 60 jours.

FRUITS—1000 caisses raisins MR. en demi et quart de caisses, de la cargaison du San Pablo, de Malaga,—se sont vendues à $1 75. Les autres qualités se vendent à nos côtes.

SAINDOUX.—L'approvisionnement qui était déjà fort limité est aujourd'hui encore moindre, aucun arrivage n'étant venu le renforcer. Il n'y a pas cependant de demandes actives, les ventes étant principalement pour la consommation. Les prix sont les mêmes, de 9 1/2 à 10 cents, ce dernier celui qu'obtiennent les bonnes qualités.

RIZ.—Il s'est peu fait pour cet article, les acheteurs demandent généralement une réduction dans les prix que les détenteurs refusent d'accorder. Les quelques ventes qui ont eu lieu ont été faites à nos côtes, savoir, $5 les 100 livres.

GRAINS—Il est arrivé peu de mais en grains et en sacs, et les demandes ayant été actives les prix ont monté à 53 et 55 cents le boisseau. Le marché est bien approvisionné d'avoine et cet article jouit d'une assez grande faveur à 37 1/2 et 40c.

CAFE—Les demandes de café Rio ont un peu augmenté dans ces derniers jours, parce qu'il y a plus d'acheteurs de l'intérieur. Le marché est toujours bien approvisionné, quoiqu'aucune cargaison ne soit nouvellement arrivée. Le café Havane de la nouvelle récolte est toujours rare et bien demandé. Nous n'avons eu aucun arrivage.

WHISKEY—Nous n'avons reçu que quelques barils qui n'ont nullement changé l'état de notre marché. Nous continuons à coter le whiskey rectifié à 43 cents, et celui du Nord de 40 à 41.

LE CHANGE sterling a un peu haussé; il est tenu de 10 à 11 pour cent de prime, et à ces taux il n'y a que peu d'acheteurs. Les traites sur Paris sont abondantes à 5f 20 et 5f 25, mais elles sont peu demandées. Les traites sur New York à 60 jours sont assez recherchées, mais elles n'obtiennent que le pair; —celles à 30 jours sont tenues de 1 à 1 1-2 pour cent de prime, et celles à courte vue de 3 à 4 pour cent de prime—mais il y a généralement peu de demandes.

CHANGE.

Sterling.............£	84 80 à 4 93 p. c.
France	5 20 à 5 25
New-York, 60 jours de vue	pair à 1½ p. c. esc.
Do. (à 30 jours)	1 à 1½
Do. (5 à 15 jours)	3 à 4 p. c. prime.
Boston, (30 à 60 jours)	1 prime à pair
Philadelphie, do	1 à do

FRET—Il s'est fait très peu en fret pour l'Europe. Trois ou quatre navires ont pris leur cargaison pour Liverpool et le Hâvre à nos dernières côtes. Le cabotage est calme—les prix n'ont pas varié.

FRET.

Coton, liv. pour	Liverpool	1d. à —
" "	Havre	1c. à —
" "	New-York	1 à —
" "	Boston	1 à 1 —
Tabac, par bouc. à	Cowes, &c.	— à —
" "	Londres, (dir)	— à —
" "	New York	— à —
" "	Boston	— à —
" "	Philadelphie	— à —
Sucre et mélasse de la côte, hd.		6 00 à 6 00
De la ville		3 50 à 4 —
Farine		50 à — 75
Plomb [par tonneau]		4 00 à —
Porc [par baril]		75 à — 87

DERNIERES DATES.

New-York	déc 3	Liverpool	nov 1
Boston	déc 1	Londres	nov 2
Philadelphie	déc 4	Havre	oct 31
Washington	déc 4	Paris	oct 31
Baltimore	déc 4	Bordeaux	oct 31
Charleston	déc 7	Marseille	oct 28
Vera-Cruz	oct 27	Cadix	nov 19
Tampico	nov 29	Havane	nov 28
Mexico	oct 24	Honduras	nov 22

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Ohio, Kurtz, Philadelphie, Moss & Harris
Frankfort, Russell, Liverpool, P Laidlaw
Jno. Holland, Snow, Liverpool, S & J P Whitney
Platina, Duncan, Liverpool, Boutin, Gally & co
Barque Poacher, Howe, Campêche et Laguna, J W Zacharie & co
Brick Ceres, Scudder, New York, R H Dixey
Goël. Corine, Hitchcock, Galveston, Dunn, Brinson & co
Export, Garner, Charleston, J B Bailey
Naiad, Wilbams, Aransas, H Leach
Champion, Collins, Matagorda, capt.
Navire à vapeur Columbia, Wipple, Galveston, Smith & Voorhees

ARRIVES.

Bateau de remorque Huntsville, Davis, des Passes, ayant mis en mer le navire Rajah, les bricks R. Groning et Ludwig—il a amené dans le port le navire Rochester, la barque Ellaburgh et le brick Esperanza—Laissé la passe N. E. le 12 courant, à 2 heures p. m. Navire Peruvian et un brick en dehors de la barre, rien de nouveau dans la rivière.

Bateau de remorque Porpoise, Davis, des Passes, ayant toué à la barre le navire Europe, et en mer le navire Auburn et la barque Josephine—il a amené dans le port les navires Marmora, Clyde, Emily et le brick Uncas. Laissé la barre N. E. le 12 courant, à 2 heures p. m; rapporte un navire et un brick en vue; rien de nouveau dans la rivière.

Navire Clyde, Theobald, en 20 jours de Bath, Me. au capitaine.

Navire Marmora, Myers, de Brême, (17 oct.) sur lest, au capitaine.

Navire Emily, Mead, de Kingston, Ja. (29 nov.) sur lest, au capitaine.

Navire Rochester, Owen, en 21 jours de Bath, Me. au capitaine.

Barque Ellaburgh, Houdlette, de New York (2 nov.) par la voie de Tampa Bay (5 dec.) sur lest, au capitaine.

Brick Esperanza, ——, de la Havane, (8 nov.) à R. Groning & co.

Brick Uncas, Boush, en 18 jours d'Alexandrie D. C. au capitaine.

Steamer Gen. Leavenworth, White, de St. Louis, chargé de produits.

Steamer Rappahannock, Findern, de Louisville—chargé de produits.

Steamer Princess, Sandford, Vicksburg, avec un chargement de coton.

MEMORANDA.

Le steamer Gen. Leavenworth a quitté St. Louis le 2 courant, et l'embouchure Ohio le 4 courant; rapporte qu'il n'y avait que 6 pieds d'eau dans la rivière du Mississipi et baissait; la rivière Ohio baissant à l'embouchure.

Hélé le 2 décembre, à la hauteur du Cap San Antonio, le brick Harriet, des îles Turques pour la N. Orléans.

Le 10, dans la lat. 28, 30, long. 87, le navire Talma, en 60 jours de Bordeaux pour la Nouvelle Orléans; il a été approvisionné par le navire Emily, à la même date.

La barque anglaise Ann, Martin, partie de Kingston, Ja. en compagnie avec le navire Emily.

☞ Les dames chargées de la vente qui doit avoir lieu dans la Salle St Louis, invitent le public à s'y rendre le mercredi 18 du courant, depuis 5 heures du soir jusqu'à 10 heures; et les trois jours suivants de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Le produit de cette vente est destiné à la construction de l'Asile qui doit recevoir les 150 orphelines confiées aux soins des sœurs de la charité. Tous les objets qui seront offerts à cette vente, seront dans des prix très modérés.
Le prix d'entrée est de 25 cents.
MME. DUPLESSIS, présidente.
11d MME. LAWRANCE, secrétaire.

Les Institutions suivantes, savoir
LA BANQUE DES CITOYENS,
LA BANQUE DE L'UNION,
LA BANQUE DU CANAL
RECEVRONT des dépôts spéciaux de la somme de cent piastres ou plus, lesquels dépôts doivent rester au crédit du déposeur, qui recevra des banques sus nommées un certificat sur lequel les soussignés délivreront des billets de la Grande Loterie des biens-fonds.
S'y L'Arcade de Banks,
L'Hôtel de Bishop, &c. &c.
SCHMIDT & HAMILTON,
Sous le Verandah, opposé à la Librairie de Mrs E. Johns & Co. 11 dec—1s

JE soussigné, HERMOGENE CANTRELLE, nommé par Mr. Lucien Hermann Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros de la dite Loterie, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.
Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 12,000
Nouvelle Orléans, 13 décembre, 1839.
14 dec (Signé) H. CANTRELLE.

JE soussigné, LUCIEN HERMANN, Notaire Public certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardée par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.
Nouvelle Orléans, 13 décembre, 1839.
14 déc LUCIEN HERMANN, Not. Pub.

☞ AVIS—Les membres de la librairie commerciale, sont respectueusement notifiés, que la librairie a été transportée de la Bourse des Négociants, à la maison dans la rue Baronne, près de l'encoignure de la rue Canal, laquelle bâtisse lui a été assignée comme local permanent par la dernière assemblée de la législature de l'Etat. La porte d'entrée est dans la rue Canal, vis à vis la maison d'Etat et menant aux librairies du Commerce et de l'Etat. Les visiteurs seront reçus à la susdite place, lundi 16 du courant. Il est à espérer que les membres auront le même *esprit de corps* pendant les inconvénients temporaires, vû que c'est l'intention des directeurs, de faire des arrangements satisfactoires sous le plus court délai possible.
Respectueusement,
PETER L. JARQ.
Librairien de la librairie du Commerce et de l'Etat. 14 déc

☞ Le steamer RUBICON, ayant tout son fret à bord partira positivement pour Louisville, Cincinnati et Maysville, ce matin à 10 heures. Les passagers sont priés d'être ponctuels à l'heure. Pour passage, s'adresser à bord ou à
LAYET & AMELUNG,
11 déc 17, rue de la Commune

☞ Le steamer ALEX. PORTER, capt. Cortlinge partira pour Manchester (Yazoo city), Vicksburg, Grand Gulf Rodney et Natchez positivement aujourd'hui, samedi 14 du courant, à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à
14d J. HALL & A. B. BEIN, 19 N. Levée.

☞ Les drays 683, 1320, 204 et 1138 sont priés de remettre leurs reçus pour les effets qu'ils ont charriés de la barque Josephine, à la rue de la Douane, no 16. 13déc

☞ AVIS—Le paquebot KENTUCKY, de Boston, est maintenant en déchargement au quai de la rue St. Joseph. Les consignataires sont priés de venir recevoir leurs effets sur la levée. 13d

☞ Les consignataires de 900 sacs café, marques S, et 108 dox paniers peintures, consignés à ordre, sont priés de donner notice au commis sur la levée, autrement les effets seront emmagasinés à leurs dépens.
13d STETSON & AVERY, 88 Gravier.

☞ Le consignataire de 50 barillets clous, reçus par le brick Agenoria de Providence est requis de venir les réclamer, payer le fret et les frais et les enlever.
11d J. B. BAILY, 11 Bienville.

☞ Le brick DANIEL WEBSTER, de Charleston, est en déchargement au Picayune tier. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises. J. A. BARELLI & co, 61 Commune. 11d

CHARLES S. HARRISSON & Co.
Marchands à commission et expéditeurs,
6 déc No. 24, rue Poydras.

COUVENT *du Sacré-Cœur*.—En conséquence de la Foire des Dames qui aura lieu le 18 du courant, le steamer Pekin partira pour St. Michel le 17 du courant, afin de recevoir ses élèves destinées pour la Nouvelle Orléans. 14d—3

GRENDIERS D'ORLEANS—Attention—La compagnie s'assemblera à la Salle d'exercice, dimanche le 15 du courant (en fatigue dress.) Par ordre du capit. F. Wilkinson.
F. MESSONIER, dép. serg. major.
Il est à désirer que les membres soient ponctuels, vû que des affaires importantes leur seront soumises. 14d F. W.

SPECTACLE MARITIME.
UNE personne arrivant de France, avec un *Naumachie*, représentant au naturel, la prise du Fort de St. Jean d'Ulloa, le combat du lac Erie entre les flottes Américaine et Anglaise, &c, désirerait trouver à s'associer quelqu'un qui pourrait disposer de quelques centaines de piastres à l'effet de faire les premiers débours d'exhibition. S'adresser, 91 rue St. Louis. 14 déc—3

VOLE—Il a été volé hier au soir, rue St. Pierre, No. 91, quatre Couverts d'argent, marqués comme suit: deux M. L. P., un L. M. P. et un J. S. Les orfèvres ou toute autre personne à qui on offrirait les couverts de la marque ci-dessus, sont priés de les retenir et d'en donner avis à l'adresse ci-dessus. On donnera une récompense honnête.
14 déc—1

VOLE—Un billet de mille francs tiré par Rouser ordre de Coutard protesté faute de paiement à son échéance. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet attendu que le paiement en a été arrêté.
14 déc—3 A. DREUX.

LE 30 du présent mois, la collection des taxes d'Etat pour la paroisse d'Orléans sera close; les comptes non payés seront remis au shériff pour en poursuivre le recouvrement.
La taxe d'Etat sur propriétés foncières, esclaves, voitures, &c. pour la paroisse d'Orléans, pour l'année 1839, sera recouvrable dans les 30 jours qui suivront le présent avis et la collection commencera dès la dite date. Nlle. Orléans, le 12 Déc. 1839.
AIME GUILLET, collecteur.
14 d—4 Bureau encoignure Ste. Anne et Condé

AVIS—La société existant sous le nom de Mc GLAUGLIN & co, est dissoute. Les affaires de la ci-devant société seront réglées par R. ARNOLD, 14 rue Gravier. 14d—1

NEGRES A VENDRE.—Un nègre et sa femme; le nègre est âgé de 27 ans, et la femme de 21, tous deux, excellents, domestiques de maison et nègres de champs, exempts des maladies et vices prévus par les lois. Aussi un nègre excellent charpentier, et calfat. Pour les conditions, s'adresser à
W. S. BROWN,
14 déc 26 Gravier.

TRAITES sur New York et Boston, à 1 et 3 jours de vue, à vendre par
ED. AUSTIN & J. E. LODGE,
14 déc—3 90, Gravier.

COURSE DU JOCKEY CLUB DE LA METAIRIE.

REUNION D'AUTOMNE, 1839.
Quatrième Jour—Bourse du Jockey Club, $600—course d'un 3 mille dans 5.

1o A. L. Benjamin entre la jument bai Telie Doe de Pacific par Guytail, âgée de 4 ans, pesant 97 liv.—Habillement, jaune et rouge.

2o Ira Smith entre la jument bai Maria Duke de Medoc par Sumpter, âgée de 4 ans, pesant 97 livres.—Habillement, bleu et bleu.

3o R. H. Haile entre la jument grise Captain Laufer, de Lughorough par Pacific, âgé de 3 ans, pesant 86 livres—Habillement, bleu et bleu.

4o John F. Miller entre la jument alezan, de Collier par Sea Serpent, âgée de 5 ans, pesant 107 livres—Habillement, vert et rouge.

La course commencera à une heure.
RICHARD ADAMS. } Propriétaires
14dec JAMES L. GARRISSON. }

$100 DE RECOMPENSE,
A quiconque logera dans une des prisons de cet Etat, ou le conduira sur l'habitation de Mr. A. Lacour, (dit Rigist) à Plaquemines, le nègre nommé BELLON, parti de l'habitation du susdit Lacour depuis le mois d'août dernier; sa taille est de 5 pieds 5 à 6 pouces, teint rougeâtre, parlant l'anglais et un peu le français, âgé de 32 à 35 ans. Les capitaines de steamers et autres sont notifiés de ne point recevoir ou employer le dit nègre sous peine d'être poursuivis à la rigueur des lois.
Pour toutes informations ou la récompense, s'adresser à A. JONAU,
14 dec—3 127, rue Canal.

Gabriel Mathieu contre ses créanciers.—12,319.
ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de la Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge,—13 décembre 1839—La cession des biens du pétitionnaire pour le bénéfice de ses créanciers est acceptée par la Cour, il est en même temps ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu dans l'étude d'Octave de Armas, Esq. not. pub. dans la Cité de la Nouvelle-Orléans, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, et en attendant toute poursuite judiciaire contre sa personne et ses biens est suspendue. C. Morel, Esq. est nommé pour représenter les créanciers absents.
14 décembre 1839—Extrait des minutes.
14 déc—3 ARMAND PITOT, greffier.

Tirage officiel de la loterie de la Louisiane, Classe No. 44.
27 38 63 8 40 34 20 1 42 11 46 32

LA LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Sera tirée aujourd'hui, à 7 heures, à l'Hôtel de la Bourse.
GROS PRIX—$30,000.
$5,000—$3,000
75 numéros ballotés—12 sortant.
Billets $5 00 seulement, coupons en proportion.
A vendre au bureau du directeur.
D. S. GREGORY & Co.
14 déc 35, rue du Canal N. Orléans.

22 59 66 14 72 5 63 17 30 31 60 69
Sont les numéros sortis dans la Loterie de l'Union de la Louisiane, classe 1.

Aujourd'hui
Prix capital— $30,000.
LOTERIE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Autorisé par plusieurs actes de la Législature, approuvé le 16 février, le 9 et 14 mars 1827.
Classe A.
Sera tirée à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, le Samedi 14 décembre 1839 à 6 heures P. M.
J. K. MEAD, Directeur.
84 numéros—Ballotés 11 sortant.
PROGRAMME.

1 Lot de	$30,000	$30,000
1 "	10,000	10,000
1 "	5,000	5,000
1 "	3,000	3,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,500	1,500
1 "	1,400	1,400
1 "	1,300	1,300
1 "	1,215	1,215
1 "	1,200	1,200
10 "	1,000	10,000
10 "	500	5,000
10 "	400	4,000
10 "	250	2,500
20 "	200	4,000
284 "	100	28,400

40644 Lots, montant à $375,315
Billets seulement $5—Demi $2 50 Quart $1 25
Paquet de 28 billets entiers pour $140, garantis de 70, et pourront gagner les quatre gros lots, montant à 48,000.
Coupons en proportion. Certificats de paquets de 28 billets entiers, garantissant au détenteur tout ce qu'ils gagneront en sus de la somme spécifiée, seront fournis par le directeur pour la somme de $60—Paquet en proportion.
S'adresser à bureau du directeur, encoignure Magasins et Commune, et au no. 8 Arcade Banks. 14 d

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 106 Extra.
27 9 3 6 16 53 72 26 10 55 11
GROS LOT DE $8,000.
☞ BILLETS SEULEMENT $2 00. ☜
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
CLASSE EXTRA No. 108.
☞ Autorisée par la Législature de l'Etat, ☜ à être tirée Samedi 14 Déc. 1839, à 6 heures de l'après midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
75 numéros—12 sortant.
PROGRAMME

1 Lot de	8,000	8,000
1 "	2,000	2,000
1 "	1,200	1,200
1 "	1,000	1,000
2 "	500	1,000
3 "	400	1,200
4 "	300	1,200
20 "	200	4,000
8 "	150	1,200
8 "	140	1,120
10 "	120	1,200
15 "	100	1,500

Billet entier $2 00. Demi $1 00 Quart 50 cents.
Paquets de 25 billets pour $30 00 garantis de tirer au moins $14.
Paquets de 25 demi billets pour $15 00 garantis de tirer au moins $12.
Paquets de 25 quarts de billets pour $12 50, garantis de tirer au moins $6 00.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, au coin St Louis et Chartres. 14 déc

TRAITES sur Paris et sur Londres à vendre par E. SAINET, 13, rue Royale. 14 dec—3

ARTICLES de parfumerie—Huile à la rose, bergamotte, lavendre, 'bendi', et macassar, savons, poudre à figure, beaume de colombie, eau de cologne, carmin, et différens autres articles, à vendre par H. CURTIUS, Apothicaire, Encoignure Toulouse et la Course. 11dec

MARCHANDISES DOMESTIQUES—100 balles coton ecrù 4/4 d'Appleton, 100 do 4/4 de Lawrence, 100 do de Indian Head, 100 do coton de Lowell 3/4, 7/8 et 4/4, 50 do linseys de Lowell, 50 do cotonnade, 20 do coutil, à vendre par 14 dec STETSON & AVERY, 88, Gravier.

CUIVRE, FERBLANC, & TOLE—Les soussignés offrent en vente un grand assortiment des articles suivants: 70 boîtes de cuivre en feuilles, de toutes grandeurs, 4 barillets cuivre à couvrir, 50 caisses étain, 150 boîtes ferblanc en feuille, 400 paquets de tôle. 14 déc S. HEATH & Co. 95 Camp.

PEINTURES—Un envoi de peinture noire, blanche, rouge, vert, peinture à l'huile en boîtes de fer blanc de 5 à 10 livres, de Liverpool, à vendre par 14 déc S. HEATH & Co. 95 Camp.

BOUTEILLES à PORTER—14 paniers d'une grosse chaque, à vendre par 14 dec S. HEATH & Co. 95 Camp.

BEURRE—34 barillets beurre des Illinois, maintenant en déchargement et à vendre par 14 déc JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras.

FONDS payables en espèces—Un certificat de dépôt sur Cincinnati pour $1200, à vendre par 14 déc J. VAIRIN & Co. 26, Poydras.

CAFE—403 sacs café vert en débarquement du brick Esperanza, à vendre par 14d R. GRONING & co.

PLANCHES—75,000 pieds de pin blanc d'un à 4 pouces en débarquement à vendre par 14d G. BEDFORD & BECK.

A VENDRE—Une jolie chaloupe à rames, 18 pds de long. S'adresser à 14d G. BEDFORD & BECK, 22 Bienville.

BRIQUES A FEU—30,000 briques à feu patentées de Baltimore à vendre par 14d G. BEDFORD & BECK, 22 Bienville.

CHAUX—1200 barriques chaux nouvelle, en déchargement du brick Uraza, à vendre par 14d G. BEDFORD & BECK, 22 Bienville.

LARD—183 barillets en déchargement du brick Fairplay, à vendre par 14d G. DORSEY, 11 Nlle Levée.

POTERIE—60 boîtes de poterie à vendre par 14 dec S. HEATH & Co. 95 Camp.

COUVERTURES—4 balles de couvertures anglaises à vendre par 11dec S. HEATH & Co. 95 Camp.

DOMESTICS—80 balles coton écru, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co, 11dec 66, Camp.

BILLETS de la Banque de la Caroline du Sud et de la Virginie, à vendre par 14 dec E. BREWSTER & Co, 29, Canal.

TRAITES sur Philadelphie—Checks de banque à vue en sommes de $1000, à vendre par 14 dec J. ROBERT & Co. 47 Bienville.

TRAITES sur Londres, et Traites de Banquiers à vendre par KENEDY DUREL, & Co. 14 dec 1839 52 Toulouse.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par 14déc E BREWSTER & Co, 29, Canal

ARGENT des Illinois et d'Indiana, à vendre par 14 déc E. BREWSTER & Co., 29, Canal.

OR Americain et Souverains, à vendre par 14 dec E. BREWSTER & Co., 29, Canal.

WHISKEY—125 barils whiskey, à vendre par 14d G. DORSEY, 44 Nlle. Levée.

CERISES à l'eau de vie—50 boîtes à vendre par 14d G. DORSEY, 11 Nlle. Levée.

FARINE—600 barils farine à vendre par 14d G. DORSEY, 44 Nouvelle Levée.

CAFE—500 sacs café de Rio, à vendre par 14 déc STETSON & AVERY, 88, Gravier.

GROS Papier à enveloppe, à vendre par 14 dec FROST & Co. 8, Douane.

TABAC—35 boîtes, à vendre par 14 dec FROST & Co. 8, Douane.

CAFE—100 sacs café de Rio, à vendre par 14d G. BEDFORD & BECK, 22 Bienville.

DOUBLONS espagnols à vendre par 14d R. GRONING & co.

VERRES—23 boîtes verres assorties, à vendre par 14 dec S. HEATH & Co. 95 Camp.

PEAUX DE VEAU—3 caisses à vendre par 13 déc R. GRONING & Co

TOILE—9 balles toile de Bielefeldt, à vendre par 13 déc R. GRONING & co.

TRAITES sur New York à vendre par 13 déc R. GRONING & Co

CAFE de Rio, nouvelle récolte, à vendre par 13 dec WILLIAM PREHN.

CASQUES en peau de Loup marin à vendre par 13 déc FROST & Co, 8 Douane

MORUE—300 boîtes morue à vendre par 13 déc ED SPRAGUE, 22 Douane.

OIGNONS—100 barils à vendre par 13 déc ED SPRAGUE, 22 Douane.

CIDRE—A vendre à bas prix par 13d W. S. BROWN, 26 Gravier.

LARD—200 barils lard prime à vendre par 13d W. S. BROWN, 26 Gravier.

BOUTEILLES—40 grosses bouteilles à vendre par W. S. BROWN, 26 Gravier.

VERNIS—A vendre par 13d W. S. BROWN, 26 Bienville.

SAINDOUX—100 barillets à vendre par S. B. MULLEN, co. Poyd. et Commerce.

LANGUE ITALIENNE.
LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public qu'il continue à donner des Leçons privées de Langue et Littérature Italienne.
Sa méthode facile et les heureux résultats qu'il en a déjà obtenu, lui font espérer la continuation de cette confiance avec laquelle on a bien voulu l'honorer.
Ceux qui désireront ses services, pourront laisser leurs adresses au café de la ville, encoignure des rues Chartres et St Pierre. G. CALCATERRA,
12 déc 15, rue St-Pierre,

TRAITES sur New-York à 1 à 60 jours de vue
do do Paris à 90 do
do do Bordeaux à 60 do
à vendre par LARUE et PREVOST,
13 déc 6 Royale.

PERDU—Un check tiré par les soussignés sur la Banque de la Cité, No. 1036, daté du 12 décembre, payable au porteur pour $350. Le public est averti de ne pas recevoir le susdit check, le payement en ayant été arrêté; celui qui l'aurait trouvé obligera les soussignés en rapportant le dit check au No. 88, rue Gravier.
13 déc STETSON & AVERY.

SONT partis marronne, deux négresses; l'une le 11 septembre, nommée Rose ou Rodey âgée de 40 ou 42 ans, taille grande & bien prise, parlant l'anglais et le français, figure alongée, teint rougeâtre, la peau grasse, le nez courbé, bouche ordinaire. Elle a emporté avec elle deux robes de cotonnade bleue et une d'indienne noire à raie blanche. On présume qu'elle est soutirée ou qu'elle se loue. Elle appartenait à Mr. Lohant Cordier. L'autre nommée Louise est partie le 10 de ce mois; elle est Créole, âgée de 18 à 20 ans, taille ordinaire, figure ronde et noire; grand pieds, et en dehors, et les jambes longues et arquées, l'épaule droite est plus haute que l'autre, elle est enceinte de 4 ou 5 mois; elle était vêtue lors de son départ d'une robe de cotonnade bleu. 25 piastres pour Rose, et 10, piastres pour Louise.
13 déc—2p 4s R. CANTRELLE,

VINS, eau de vie, huiles etc, à vendre par le soussigné en débarquement des navires Vernon et Vaillant; 350 barriques vin rouge Montferrand, 60 do do St. Estèphe et St. Julien, 100 demi-barriques de St. Estèphe, 100 barils vin blanc, Sauterne et Barsac, 20 demi pipes eau de vie de cognac fine, preuve, 60 quarts de do do fine, preuve, 2,200 caisses vin rouge St. Estèphe et St. Julien, 100 do Lafitte, 220 paniers huile d'olive surfine, 40 caisses de 12 bocaux prunes gros choix, 80 caisses fruits au jus assortis, fraises, framboises, et deux do pâtés truffés assortis, une facture de chapeaux de soie, do de chaussure pour dames, do de poches à bonbons, cornets en satin, boîtes brillantes pour étrennes etc.
D'importation antérieure, 9 demi pipes eau de vie de cognac fine champagne, 150 caisses vins fins des crûs Chateaux Margaux, Lafitte, Latour, Sauterne et 80 milliers de bouchons longs, sur-fins.
12d TH. BARBANCEY, 6 Conti.

BOTTES, Souliers et Chapeaux de New York et de New Jersey—Le soussigné vient de recevoir par les navires Echo et Memphis, et qu'il ouvre maintenant au No. 19, rue de la Douane, un assortiment de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New York et de New Jersey, qu'il offre à vendre au prix courant de New York, pour argent comptant.
13 dec C. G. BRADLEY.

MARCHANDISES pour le marché Mexicain—100 balles toile fine à draps 4 4, des manufactures Northboro, Middlesex, &c., 30 caisses toile blanchie 4-4 et 5-4, 20 balles toile à drap de Russie, 13 caisses drills bleu, mouchoirs de coton, &c. à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 13 dec 134, Magasins.

RAISINS ET CITRONS. MR—3000 caisses raisins, 200 caisses citrons, 50 caisses do. M 50 caisses do. L. 60 barriques vin de Catalogne, 30 barils vin vieux, do 27 caisses sucre blanc de la Havane, 600,000 cigares assorties, do. 200 sacs café de Rio, à vendre par M. S. CUCULLU LAPEYRE & Co 13 déc 27 Toulouse.

AUX NEGOCIANS DE LA VILLE ET DE la Campagne—Nous appelons l'attention des marchands sur notre grand assortiment d'objets de bureaux tels que livres de toute description pour le commerce, livres et presse, à copier, presses de notaires, sabliers, encriers, plumes d'acier, pains à cacheter, et cire &c. à vendre à des prix modérés par 13d DAVID FELT & co, 24 Chartres.

CABRIOLETS LEGERS—à vendre par les soussignés des cabriolets légers, très convenables pour les habitants des plantations.
13 déc H. BEACH & Co. 46 et 48, rue Royale.

PLUMES et Canifs de Rodgers—Plumes et canifs de poche et de bureau et différents autres articles, à vendre à la Librairie de NORMAN STEEL & Co, 13 dec 14, rue du Camp.

COTON écru et blanchi—45 balles coton écru 4-4, 23 caisses do blanchi 3-4, 7-8 et 4-4, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 13 dec 50, Camp.

SUCRE—16 boucauts première qualité, en débarquement du steamer Canton, vis à vis la rue Poydras, à vendre par 13 dec GOURDAIN & BENIT, 13, Conti.

CIMENT en déchargement du navire Liverpool à vendre à bon marché s'il est pris à bord du navire par N. D. CHAMBERLIN, 13 déc 40 Gravier.

H. BEACH & Co offrent à vendre à leur dépôt Nos. 46 et 48 rue Royale, un grand assortiment de carosses, barouches, stanhopes, gigs buggies sulkies, etc. 13 déc

TOILE d'Emballage, Corde et Ficelle—600 pièces toile d'emballage du Kentucky, 600 rouleaux corde et 500 livres ficelle, à vendre par 13 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier

EN DEBARQUEMENT, DU BRIG CORNET DE MARSEILLE—900 barriques de vin, 500 paniers d'huile, à vendre par 12 déc T. P. BONNET, 3 Royale

WAGONS LEGERS—Les soussignés viennent de recevoir trois légers Wagons de New Jersey, qu'ils offrent à vendre par 13 déc S HEATH & Co, 95 Camp.

HARRENGS—250 caisses Harrengs d'une excellente qualité à vendre par EDWARD SPRAGUE, 13 déc 22, rue Douane.

BALANCES patentées, article nouveau de la manufacture de Gerald et Tarr, de New York, à vendre par 13 dec W. S. BROWN, 26 Gravier.

LES Etagères et ameublements d'un établissement propre à un magasin à chapeaux et à souliers, à vendre par 13d W. S. BROWN, 26 Gravier.

TRAITES sur New York à cinq jours de vue, à vendre par J. P. BONNET, 3, rue Royale.

MELASSE—30 barils, en débarquement du steamer Canton, à vendre par 13 déc GOURDAIN & BENIT, 13, Conti.

HABILLEMENTS—150 caisses habillements, à vendre par ISAAC BRIDGE & Co, 13 déc 134, Magasins.

HUILE—10 barriques huile marc, pressée en hiver, à vendre par J. BRIDGE & Co, 13 dec 134, Magasins.

FARINE—500 barils superfine et choix à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 13 déc 26 Poydras.

LARD mess, prime, M. O. et autres qualités à l'inspection de l'Ohio, à vendre par 13 déc JUSTUS VAIRIN & Co. 26 Poydras.

WHISKEY—150 barils whiskey à vendre par JUSTUS VAIRIN & Co. 13 dec 26 Poydras.

BEURRE—10 barillets beurre frais de l'Ouest, à vendre par 13 dec R. B. MULLEN cor. Poyd. et Com.

LARD—20 boucauts lard, à vendre par 13 dec BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

WHISKEY—100 barils whiskey, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 dec 14, rue Poydras.

JAMBONS—25 caisses jambons de qualité supérieure, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 13 dec 14, rue Poydras.

BEURRE de Cincinnati—100 barils beurre de Cincinnati, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 13 dec 14, rue Poydras.

PLAT COTES—30 boucauts plat-cotes, à vendre par JOS. LANDIS & Co. 13 déc 14, Poydras.

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE—à vendre par 13 déc R. GRONING & Co.

TOILE A DRAPS—25 balles coton écru de 7/8 et 4/4 à vendre par FROST & Co 13 dec 8 Douane.

HARICOTS—60 sacs haricots à vendre par E. & J. ANDREWS, 13 dec 26 Gravier.

BALANCES patentées de Locke en magasin et à vendre par KIDDER & HEAD. 13 dec 20 Camp.

BILLETS DU TEXAS—Notes de la Trésorerie à vendre par S. HEATH & Co. 13 dec 95, Camp.

TRAITES sur Londres à vendre par HAGEDORN & GRAMER. 13 dec 40, Bienville.

2500 DAMEJEANNES de 1 à 5 gall à vendre par HAGEDORN & GRAMER, 40 Bienville. 13 déc

SACS 600 sacs à vendre par EDWARD SPRAGUE, 13 déc 22, rue Douane.

PORTER DE LONDRES—110 barriques à vendre par HOLMES & MILLS, 13 déc 9 Bank Place.

JAMBONS de Westphalie—300 jambons en débarquement et à vendre par 13d J. HALL & A. B. BEIN, 19 N. Levée.

TRAITES sur New York, à vendre par VAN WYCK & co, 26 Camp. 13d

TRAITES sur la Havane, à vendre par 13d R. GRONING & co.

AVIS—Nous avons formé une société sous le nom de GEO. GORMAN & co. au No 16, rue Poydras, pour les affaires de marchands à commission et expéditeurs.
Nlle. Orléans, 10 décembre.
GEO. GORMAN,
S. F. SIERRA.
Références:
McMahez, Esq. N. Orleans, Louisville.
MM. C. M. Strader & co
M. J. O. Tickle,
MM. Strader & Gorman, Cincinnati. 10d

COUR DE DISTRICT—No. 6601—Joseph Lalande pour l'usage de &c. vs. Robert Sandeman—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente sur les lieux, No. 17, rue Vieille Levée, samedi, 21 courant, à 10 heures a. m.
Le contenu d'un magasin de comestibles, saisi dans cette affaire. Conditions comptant.
10 dec C. F. HOZEY, shérif.

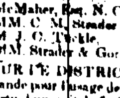

A AFFERMER. Une habitation à quatre arpens, face au fleuve sur quarante de profondeur, située dans la paroisse d'Orléans, à 3 milles au-dessous de la ville, sur la rive droite. La terre est très élevée et fertile; dans ce moment elle est en culture à 20 arpens, et on pourrait à peu de frais en étendre la profondeur. Le lait et le jardinage produisent annuellement un revenu qui ne s'élève pas à moins de sept mille cinq cents piastres. La batture est bonne, et permettrait l'établissement d'une briqueterie ou d'un moulin à planches. Les édifices sont neufs; ils ont été construits en 1837 et 1838. Ils consistent en une maison de résidence solide, spacieuse et agréable, cuisine, magasin, cabanes à nègres, deux pigeonniers, remise, forge, et un vaste hangard dans lequel un nombre considérable d'animaux peut être mis à l'abri. Ces établissements suffisent à tous les besoins d'un habitant. Il y a aussi sur cette habitation un beau verger composé d'arbres fruitiers de diverses espèces.
Les habitans ou jardiniers qui désirent un établissement de ce genre sont invités à visiter cette habitation. Ils s'entendront avec le propriétaire pour les conditions, et à l'adresser en ville à Mr. Cheers, rue Ste Anne No 120, et sur les lieux à
8 déc—1m P. CAZELAR.

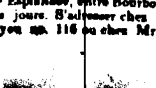

ARBRES fruitiers en plein rapport ayant passé un an dans le pays et fort beaux, des groseilles superbes et même rapports des fruits.
La pépinière est ouverte les jeudi et dimanche rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine et les autres jours. S'adresser chez M. Pierre Jer, rue du Rempart No 116 ou chez Mr. Gallay, rue Condé no. 81. 4 déc—9

AMUSEMENS.
THEATRE D'ORLEANS.
Dimanche, 15 Décembre 1839.
LE PRE AUX CLERS,
Opéra comique en trois actes d'Hérold, paroles de Planard.
Deuxième Représentation de
SIMON TERRE-NEUVE,
Vaudeville nouveau en 1 acte.
☞ Le spectacle commencera à 6 heures et 1/2 précises.

BALS—THEATRE DE LA RUE DU CAMP. MUSICIENS—On a besoin pour le susdit établissement d'un certain nombre de musiciens. S'adresser au bureau de la direction. 14 dec

SALLE DE LA BOURSE ST. LOUIS.
GRAND BAL D'OUVERTURE.
LES directeurs de la Salle St. Louis désirant satisfaire au désir du public ont l'honneur de l'informer qu'ils feront l'ouverture de cette salle, samedi prochain, 14 du courant par un Grand Bal.
Le bal à la demande de plusieurs personnes sera PARE ET MASQUE.
Celles qui voudront l'honorer de leur présence trouveront dans le dit établissement une excellente musique et un bon restaurant; plusieurs commissaires seront chargés de maintenir le bon ordre pendant le bal.
Prix d'entrée, les cavaliers........$2 00.
P. S. Un salon de costumes sera ouvert dans l'intérieur de l'établissement. 10d

SALLE ST. LOUIS.
Bals de Société.
MESSIEURS les souscripteurs aux Bals de Société de la salle St. Louis voudront bien se réunir dimanche prochain, 15 du courant à midi, pour procéder à la nomination des commissaires. 10 dec

BALS.
SALLE D'ORLEANS.
LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la nouvelle-Orléans, qu'il fera l'ouverture des DES BALS PARES ET MASQUES
Samedi prochain 23 du courant, et qu'ils auront lieu tous les lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX d'entrée: — Cavaliers....... $2
☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
29 nov A. MITAUD

QUARTIER GENERAL DE LA LEGION DE LA LOUISIANE.

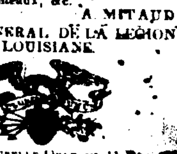

NOUVELLE ORLEANS, 11 Déc 1839.
Ordre du jour.
LA légion de la Louisiane prendra les armes dimanche, 22 du courant, en tenue d'hiver et se réunira sur la Place d'Armes à 10 heures précises du matin, pour célébrer la mémorable journée du 23 décembre 1814.
La compagnie des voltigeurs capitaine Duval se rendra sur la place, une heure avant la revue, pour en fermer la grille et en garder les portes.
Les chefs des corps de toutes armes s'assureront par une rigoureuse inspection de l'état de l'armement et de l'équipement de leur corps respectifs et ordonneront immédiatement les réparations qu'ils jugeront indispensables.
Le colonel commandant compte sur le zèle de Messieurs les officiers pour la stricte exécution de cette dernière disposition du présent ordre et recommande aux sous-officiers et légionnaires d'être ponctuels au rendez-vous.
Mr le Major d'artillerie est particulièrement invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer le service effectif de l'arme confiée à ses soins.
Messieurs les officiers supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.
Le colonel commandant,
C. CUVELLIER,
L'ajutant-Major de la Légion.
C. MASSIEU,
12 déc 1839.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON.
La Musica della Compagnia non si riunirà in alcun servizio fuori della medesima se prima il sig. Gabici non sottoscrive il suo contratto col consiglio di amministrazione.
Il sig. Tenente della Compagnia obbligherà i due sotto-tenenti a far mettere subito in stato di servizio le armi delle loro suddivisioni, rispettive per la grande parata di domenica 22 del corrente, ordinata dal comandante della Legione. Il sergente Maggiore sarà l'esecutore immediato di loro ordini in proposito.
Per ordine del Capitano,
13 déc—4 L. MICHEL, Serg. Magg.

BUREAUX à louer au premier du magasin no. 66, rue du Camp. S'adresser sur les lieux. WM. C. TOMPKINS & co, 66, Camp.

LE soussigné, récemment arrivé de France, a l'honneur d'informer ses amis et ses pratiques qu'il a maintenant à son magasin un assortiment d'articles tels que draps casimirs, draps pour billards, et autres variétés d'effets pour militaires, ainsi que d'autres objets de fantaisie.
LOUIS A. BARBARIN,
9 déc—15t 103 Chartres.

A LOUER—Une maison à deux étages très commode, et nouvellement réparée, comprenant deux appartemens, un grenier, cuisines, chambres à domestiques, citernes et une grande cour, un beau jardin et autres dépendances: une porte cochère sur la rue Condé, No. 135, entre l'Hôpital et du Gas. S'adresser à
M. FEYTEL, Horloger,
9 dec passage de la Bourse.

LES créanciers de feu Felix de Armas, sont par la présente notifiés, et sont par le présent invités à se présenter leurs titres de créance au soussigné, chargé de la succession.
30—5m 10 CHS BOUDOUSQUIE.

A LOUER—Une Propriété située au bayou St. Jean, sur laquelle se trouve une jolie Maison de maître, composée de quatre appartements avec leurs cheminées, deux galeries, deux cabinets, deux caves et un beau grenier. De plus, une vaste cuisine et trois chambres pour domestique, écuries, remise, magasins de dépôt, puits, poulaillers deux grandes cours, verger, parterre et un grand enclos propre à y établir un jardin potager. Cette propriété serait très convenable pour une personne qui voudrait se livrer au jardinage ou à la vente du laitage. Pour les conditions, qui seront raisonnables, s'adresser à J. D. LAMBERT,
30 nov à l'Hôtel de Ville.

VEILLE DU JOUR DE L'AN.
LA Classe d'un demi million de la Grande Loterie de Propriétés et Actions de la Louisiane sera tirée la veille du jour de l'an.
En réponse aux doutes que plusieurs personnes entretiennent que cette loterie ne sera pas tirée la veille du jour de l'an, les soussignés ont l'honneur de prévenir le public, ainsi que les marchands et vieux habitants de la Nlle Orléans, qu'aucun délai ou renvoi n'empêchera le présent tirage le 31 décembre, 1839, veille du jour de l'an. Les numéros tirés seront publiés, sous la signature du juge président, dans tous les journaux de cette ville, immédiatement après le tirage, et les possesseurs de billets gagnants pourront recevoir immédiatement leur prix.
Les personnes qui gagneront des billets dans la grande loterie de deux millions, auront le privilège d'abonner leurs billets, en personne ou par leur agens jusqu'au 20 janvier; ceux qui n'auront pas été choisis à cette époque, le seront par les propriétaires et déposés en paquets cachetés à la Banque du Gaz jusqu'à [illegible].
CALDWELL, OAKEY & PRITCHARD
Bureau au coin des rues Canal et St. Charles
20n—2p—1m

NOUVELLE DECOUVERTE EN MEDECINE—Célèbre sirop composé de Salsepareille et Pilules de Salsepareille—Celui qui émet une nouvelle théorie ou qui fait une découverte importante dans la médecine, les arts ou les sciences, doit s'attendre à rencontrer de l'opposition, et surtout si cette théorie ou ces découvertes exposent l'ignorance ou la duperie avec lesquelles on trompe les ignorants crédules. En offrant au public cette nouvelle méthode ainsi que les pillules j'en appelle à son jugement, non aux préjugés, mais au vrai jugement. M. Le docteur fait sortir la science de la médecine des ténèbres et l'élève au grand jour, et chacun pourra juger par lui même de la vérité de ma théorie, et si les témoignages que je soumets sont suffisants, l'on devra [illegible].
Que j'aie fait une découverte dans la médecine et physiologie la plus importante à la cause du genre humain que toutes celles qui ont été faites jusqu'à ce jour, ne peut être mis en doute par les plus sceptiques.
Je vais maintenant démontrer en quoi consiste ma théorie et ma découverte importante, et j'ose me flatter de pouvoir prouver clairement que cette nouvelle doctrine est vraie, que sa théorie est basée sur les principes physiologiques et en unisson parfaite avec les lois de la nature. Avant d'entrer en matière, je désire donner des explications sur le mot sécrétion dont je ferais souvent usage.
La sécrétion est cette partie de l'économie animale qui sépare les fluides du corps, par exemple, la bile ou le fiel est un fluide et est une sécrétion du foie.
La doctrine que je soutiens et que je peux prouver comme étant la seule vraie est ceci: Que toutes les maladies proviennent de la suppression ou d'un dérangement de la sécrétion des organes [illegible]. Une personne qui se serait exposée au froid ou à toute autre incommodité qui le fait arrêter la transpiration, ne ressentirait-elle pas des maux de tête et de membres et n'aurait-elle pas la fièvre? Si on parvient à rétablir la transpiration, cette personne malade ne serait-elle pas immédiatement soulagée? Tout le monde répondra oui. Prenons encore pour exemple un cas de choléra; ne trouvons nous pas une absence totale de bile dans tout ce que le malade rejette, et aussitôt que l'on peut forcer l'estomac ou le foie à rejeter de la bile, le malade n'est-il pas sauvé? Prenons encore un cas de fièvre jaune. Le vomissement n'est-il pas une sécrétion mélangée et à moins que l'on ne puisse arrêter ou changer la nature de cette sécrétion, le malade meurt dans quelques heures, mais si cette sécrétion est changée à un état naturel, la guérison est certaine.
Que remarquons-nous dans l'angine? N'est-ce pas une membrane dans le gosier produite par une sécrétion qui n'est pas naturelle et qui menace d'enlever la vie à l'enfant à moins que l'on n'arrête cette sécrétion, et cette formation? Sans doute.
Prenons un cas de fièvre, qu'observons nous? la peau n'est-elle pas sèche et brûlante ainsi que la langue, la main et la plante des pieds? Sans doute. La fièvre ne cause pas cet état, mais c'est la sécrétion de la peau qui est arrêtée et qui produit la fièvre. Personne n'a jamais vu la peau brûlante lorsqu'elle est humide ou que la sécrétion est parfaite. Dans les cas de fièvre nous trouvons la langue sèche et une grande soif, quelle en est la cause? Selon ma théorie, ce sont que les petites glandes de la bouche et du gosier n'étant point leurs sécrétions naturelles sont ce qui cause la sécheresse de la langue et la soif. Souvent la constipation accompagne la fièvre et les selles sont noires, vertes ou autre couleur; ceci ne prouve-t-il pas que les sécrétions du foie ou des autres organes sont en mauvais état. Mon sirop et mes pillules feront disparaître la chaleur de la peau en ouvrant les sécrétions. Ils feront aussi disparaître la sécheresse de la bouche en ouvrant aussi les sécrétions des glandes et des autres organes. Nous croyons que les cas que nous avons mentionnés prouvent notre doctrine. Nous pourrions énumérer toutes les maladies du genre humain et elles prouveraient également la vérité de notre doctrine, mais nous croyons que cela n'est pas nécessaire.
Etant convaincu par expérience que toutes les maladies proviennent de la suppression ou de la séparation des sécrétions, il nous restait à trouver un remède capable d'agir sur tous les organes et leur rendre la vigueur et la santé.
Pensant que la doctrine que je soutenais était en harmonie avec celle de la nature, j'étais persuadé que Dieu avait créé les remèdes nécessaires, bien que j'ignorais qu'il m'eût choisi pour les découvrir et les faire connaître. Que j'aie réussi, il n'y a pas à en douter et le sirop et les pillules que j'offre au public possèdent de grands mérites et ont les plus grands droits à la confiance, [illegible] de justes principes et une connaissance exacte de la cause des maladies.
Ces remèdes donnent de la régularité aux sécrétions et ravivent le système entier.
Ils sont doux, mais très effectifs dans leurs opérations et peuvent être administrés dans toutes les circonstances et à tout âge. Si on les prend quand on est en bonne santé, ils la conservent, et si on les prend quand on est malade, ils nous guérissent. Voilà leurs qualités, leurs opérations et leurs actions.
Ces médecines sont manufacturées et vendues en gros ou en détail, au laboratoire chimique du Sud, à la Nouvelle-Orléans, et au No. 96 rue de la Douane
30 oct—15 T. S., M. D.

CAPSULES—500,000 capsules, à vendre par 19 déc POLLARD & GREEN, 29 Chartres.

PUPITRES pour bureaux, à vendre par 10d VENNARD & GODDARD, 36 Camp.

POUR VICKSBURG ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES
Le steamer GEN. SCOTT, capt. Dustin, partira pour les ports susdits, lundi 16 du courant à midi. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou, à SAM BELL, 89, Magasins. 14 déc

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI, Wheeling et Pittsburg—Le steamer VERMONT, capitaine A. Dahn, ayant été retardé, partira positivement samedi, 14 courant, à 10 heures, pour les ports susdits. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 13d J. VAIRIN & co, 26 Poydras.

STEAMER A VENDRE—Le steamer WELLINGTON, du port de 139 tonneaux; ayant été récemment remis à neuf, et étant fourni de tout ce qui est nécessaire, sera vendu à bas prix. Pour les conditions, s'adresser à 13 d WILLIAM BROWN, 26 Gravier.

POUR Shreveport et intermédiaire sur la rivière rouge. Le steamer GENERAL SCOTT, Capitaine Denten, ayant la principale partie de sa cargaison engagée, partira positivement dimanche 15 décembre courant, à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à SAMUEL BELL, 13 déc 89 Magasin.

POUR ARKANSAS et tous les ports intermédiaires—Le steamer BURLINGTON, capitaine P. E. Mitchell, est prêt à recevoir du fret et ayant une grande partie engagée, partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires samedi, le 14 du courant, à 4 heures p.m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à 12 déc BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

POUR WILLIAMS, MARION, VICKSBURG, Warrenton, New Carthage, G. Gulf Rodney, Natchez et Fort Adams—Le steamer neuf PANOLA, tirant peu d'eau, capitaine D. B. Mosby est maintenant en chargement, et partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires samedi le 14 du courant, à 4 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le bas de la rue du Canal, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 13 déc 19, Nouvelle Levée.

POUR LOUISVILLE Smithland, Paducah, Miles Point, Randolph, et Memphis—Le steamer NORFOLK, capitaine Jno. Smith partira pour les ports susdits et ceux intermédiaires dimanche, le 15 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE, SHANNON & BROTHERS, 12 d 57, Magasins.

POUR BALTIMORE ET NORFOLK—Le brick A 1 UNCAS, capt. Birch, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO, 14 déc 88, rue Douane

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A. FORBES, capt. King partira sous peu. Pour passage s'adresser à 14d S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LE LIVERPOOL—Le navire MAJESTIC, capit. Mustan; ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton et passage s'adresser à 14d S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR TABASCO—La goëlette HENRY CLAY, capitaine John Patherson, fera voile pour le port susdit, mercredi 18 du courant. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à 11d W. F. VIGERS & Co, 30 Bienville

POUR MATAMOROS—La goëlette CUMANCHE, ayant une partie de son chargement arrêté, partira sous peu de jours. Pour passage et balance du fret, s'adresser au capitaine à bord ou à J. T. LAGUERENNE & Co, 13 déc 57, Tchoupitoulas

POUR LA HAVANE—La goëlette LONE, capitaine Harvey, partira positivement samedi, 14 du courant. Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à 13d R. GRONING & co.

POUR LIVERPOOL—Le navire A 1 Frances Ann, capt. Souk, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton et passage s'adresser à S & J P WHITNEY, 73 Camp. 13 déc

POUR BOSTON—Le navire A 1 BRUNETT, capt. Robinson, peut prendre encore 200 balles de coton. Il partira pour le susdit port, mercredi le 18 courant; pour fret et passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Presse à coton du Mississipi ou à JOHN A MERRITT. 13 déc 53, Camp.

POUR LE HAVRE—Le beau navire TIGER, capitaine Baker, ayant la moitié de sa cargaison à bord, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à 11 déc S. et J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR CAWES ET UN MARCHE—Le navire du volier COPERNICUS, capt. Hardope, partira immédiatement, pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 11 déc R. GRONING & Co

POUR MATAMORAS—Premier bateau—La goëlette WATCHMAN, capt Murray, partira positivement pour le port ci-dessus, samedi, 14 courant. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à 10 déc W. F. VIGERS & Co, 30 Bienville

POUR LA HAVANE—Le brick E CALUS, capitaine Taylor, partira positivement en sous peu. Pour passage s'adresser à bord ou à 11d R. GRONING & co.

POUR MARSEILLE—Le navire français, le CARDINAL DE CHEVERUS capitaine Chément à son chargement engagé, partira sous le plus bref délai. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la Presse à coton de l'Hôpital ou à JOSEPH LALLANDE, 10 d—8 24, Nouvelle Levée.

A FRETER pour un des ports de la Méditerranée—Le brick français neuf GONDOR, du port de 500 balles, maintenant en déchargement entre les deux halles. S'adresser au capitaine à bord, ou à TH. BARBANCEY, 7 dec 6, Conti.

POUR TABASCO—La goëlette BANNER, capt. Alexander, ayant une partie de son fret engagé, partira pour le port ci-dessus sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 7—10 HENRY TETE, 13 rue Conti.

POUR MARSEILLE—La barque française ERNEST, capt. Voisin ayant la majeure partie de sa cargaison engagée et à bord partira le 15 courant. Pour fret de 50 balles et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. P. BONNET, 3, Royale. 4d

CHERRY Brandy—100 barils de cherry brandy, récemment arrivé et à vendre par 13 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp

VIN DE MALAGA—20 barils vin doux de Malaga à vendre par 13 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp

SUCRE blanc de la Havane—30 boîtes de qualité supérieure, à vendre par 12 d S. G. BLANCHARD, 33 Gravier.

PIERRES à paver—1800 pieds de pierres à paver en débarquement et à vendre par 12 d E. & J. ANDREWS, 25 Gravier.

TOILE à chemise—15 caisses de toile fine à chemise, à vendre par 12 d W. C. TOMPKINS & Co, 66 Camp.

RIZ—70 barils de riz d'une excellente qualité, à vendre par S. G. BLANCHARD, 12 d 33, Gravier.

JEANS & DRILLS du Kentucky—4 caisses de Jeans de Kentucky et 3 caisses drills bleu, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66 Camp

VENTES A L'ENCAN.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
Succession de feu Charles Koslius.
SAMEDI, 14 décembre prochain, il sera vendu à la Bourse St. Louis, à midi, par ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et Ville de la Nlle-Orléans, les propriétés comprises ci-après, sous la direction de F. Maspero, exécuteur testamentaire:

1o.—TROIS LOTS DE TERRE, mesurant 30 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur, entre les rues Benjamin et St.—, tel qu'il appert sur un plan tiré par M. Laton, le 6 février 1836 et déposé dans l'étude de Wm. Christy not. pub. avec une maison en bois et autres améliorations mentionnées sur le plan.

2o—UN LOT DE TERRE, situé au coin des rues Esplanade et Amour, no. 39, mesurant 60 pieds de face à la rue Esplanade sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Amour, ensemble la maison bâtie sur le lot du coin, briquetée entre poteaux.

UNE MAISON à deux étages, en briques, près du coin, faisant face à la rue Amour, ainsi que les autres bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le tout selon le plan qui sera exhibé à la Bourse.

3o.—La moitié indivise d'un lot de terre, joignant le dernier lot, faisant face à la rue Esplanade dans le même faubourg, ayant plus ou moins, 30 pieds de face à la rue Esplanade sur 100 pieds de profondeur, ensemble la moitié indivise de la maison et autres améliorations construites dessus.

4o.—TROIS LOTS DE TERRE dans le Faubourg Marigny, dans l'ilet 87, compris entre les rues Union, Labarre, Laforre et Bagatelle, désignés par les Nos 6, 7 et 8, dans le dit ilet; mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Union, sur 120 pieds de profondeur.

5o.—SIX LOTS DE TERRE, situés dans la ville Duverger, en cette paroisse, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, dans l'ilet No. 11, tel qu'il appert sur le plan de J. Comnurty, daté le 1er mai 1837. Les trois premiers lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue de la Poudrière, sur une profondeur irrégulière, les lots 4 et 5 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Delaronde sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 6 mesure 31 pieds, 3 pouces de face à la rue Delaronde, sur 125 pieds de profondeur, le tout selon le plan ensemble les améliorations qui se trouvent sur les dits lots.

JANE, négresse, âgée de 41 ans avec ses deux enfans, James, âgé de 9 ans et William, de 6 ans.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit, en des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et hypothèque jusqu'au paiement. Si les billets ne sont point payés à échéance, ils porteront un intérêt de 10 pour cent par an, sans que pour cela l'exécuteur puisse en différer le paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant C. Pollock, Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 9n—1

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS, sous la direction de MM. Charles Genois, S. J. Peters et Edmond J. Forstall, commissaires nommés pour représenter les créanciers et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans et Wm. Winthrop pour représenter les Etats-Unis.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi 13 janvier 1840, à midi précis:

L'ILET DE TERRE situé entre les rues Tchoupitoulas, Magasins, Commune et Canal, ledit ilet est divisé en vingt trois lots conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la 2de municipalité et exposé à la dite Bourse.

Conditions de la vente—1, 2, 3, 4, et 5 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction de la totalité des commissaires, portant intérêt à raison de six pour cent par an et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B.—Si dans les dix jours qui suivent l'adjudication les acquéreurs d'aucun des dits lots n'ont pas fourni aux commissaires des billets endossés à satisfaction et conformément aux conditions de la vente, les commissaires se réservent le droit de déclarer l'adjudication ainsi faite à telle ou telles personnes nulle et de nul effet.

M. MARIGNY, Marshal des E. U.
Charles Genois, S. J. Peters, Edmond J. Forstall, John Winthrop. } Commissaires
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, seront passés pardevant H. B. Cenas, notaire public.
6d—1m

Vente à crédit de marchandises sèches, hardes, &c. par paquets.
PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu à l'encan par lui Samedi, 21 courant, Lundi, 23 et Mardi 24 courant, aux magasins de Messrs. ISAAC BRIDGE & Co.
Un grand assortiment de MARCHANDISES SECHES, HARDES, BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS, &c. reçus en consignation directement des manufactures.
Conditions à la vente. 7 déc—3

VENTES A L'ENCAN.
NEGRES A VENDRE
PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui, Samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, les esclaves suivants.
DEMPRY, domestique et laboureur, âgé de 24 ans.
FRANK, bon sujet, laboureur, âgé 26 ans
ELIZA, négresse de champs, âgée 23 ans.
ANN, do de do 14
Tous ces nègres sont garantis des maladies et vices prévus par la loi, excepté Dempry qui a une légère rupture.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks Esq. not. pub., aux frais des acquéreurs.
Conditions comptant. 14 dec—1

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu aujourd'hui, Samedi, 14 du courant, à 10 heures, rue Canal, entre les rues Vieille Levée et Magasins
Une quantité de Jambons, enveloppés et Biscuit de Pilot.
Conditions à la vente. 14 dec—1

Vente sans réserve.
PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi, 16 du courant, à 4 heures sur la Levée, vis-à-vis la rue St. Pierre,
26 pipes de vin Catalogne
100 demie do. do.
Conditions à la vente, lesquelles seront libérales.
14 déc

PAR H. J. DOMINGON.
MARDI le 17 courant, à 10 heures du matin et jours suivans, il sera vendu à son magasin d'encan, rue Toulouse no 42, un grand assortiment de linge fait—souliers, bottes, brodequins, chapeaux, etc.
Aussi—Marchandises sèches, consistant en indiennes, cotons blancs et écrus, &c.
Conditions à la vente. 14d

VENTE PUBLIQUE D'UNE HABITATION ET DE 40 ESCLAVES DE CHOIX.
JEUDI, le 2e jour de janvier 1840, à dix heures du matin, à la requête du propriétaire, je ferai vente publique et sur les lieux:
1o. Une HABITATION située dans cette paroisse et qui appartenait à Arnaud Beauvais, ayant 22 1-2 arpents de face au Mississipi sur une profondeur de 59 arpents, contenant 7374 arpents de superficie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
AUSSI
40 Esclaves d'âge et de sexe différents, étant l'un des meilleurs ateliers de cette paroisse.
Deux morceaux de TERRE situés dans la paroisse de Ouest Feliciana, presque vis-à-vis l'habitation ci-dessus décrite, ayant chacun dix arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur. L'un sans amélioration et l'autre ayant quelques améliorations.
Termes—L'habitation en quatre termes égaux, d'année en année, en Mars 1841, 1842, 1843 et 1844.
La terre dans la paroisse d'Ouest Feliciana, en deux termes égaux Mars 1841 et 1842.
Les esclaves dix pour cent en mars prochain, et la balance en trois termes égaux, mars 1841, 1842 et 1843.
Les acquéreurs des dites propriétés devront fournir leurs billets avec caution solidaire et hypothèque spéciale sur les propriétés achetées, pour en assurer le paiement; l'acquéreur paiera aussi les droits de l'encanteur, ceux de l'Etat, les frais d'acte et autres dépenses de la vente.
N. B. La dite propriété sera vendue en vente privée, si application est faite avant le jour fixé pour la vente publique, savoir: à Mr T. Ladmirault à la Pointe Coupée ou à Mr. Charles Poydras, à la Fausse Rivière. Les termes de cette vente sont $5000 comptant, et le reste en quatre termes égaux et si le tout sera vendu en bloc, si ce n'est pas vendu à l'amiable, le tout sera vendu séparément ainsi qu'il est expliqué ci-dessus.
Pointe Coupée, 5 Décembre 1839.
14 dec TH. J. COOLEY, juge de Paroisse.

PAR HEWLETT ET CENAS.
Coton endommagé
IL sera vendu samedi 14 du courant à 11 heures du matin, sur la Levée, près de la rue Gravier—180 balles coton endommagé pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—comptant. 13 déc

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu demain Samedi, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, vis-à-vis l'Hôtel des Monnaies, en débarquement du navire "l'Artémise" venant de Bordeaux:
1000 caisses Vin rouge St-Julien.
200 do do St Estèphe;
100 do Fruits assortis à l'eau-de-vie;
10 do Prunes;
715 paniers Huile d'olive.
65 tierçons Vin blanc Haut Barsac;
30 do Vinaigre blanc;
400 paniers Anisette.
12 pipes Eau-de-vie marque Dusseut Je;
10 balles contenant 100,000 bouchons chaque,
30 sacs contenant 1,000 do fins longs, choisis.
Conditions à la vente, 13 déc—2

PAR M. BARNETT Sr.
Vente renvoyée.
IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à midi à la Bourse de la Cité, rue St-Louis
La négresse NELLY, âgée d'environ 24 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison, gardienne d'enfant, recommandée sous tous les rapports.
La négresse SUZANNE, âgée d'environ 34 ans, très bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison et excellente gardienne d'enfant avec son fils Adams, âgé de 3 ans, très intelligent, tous deux sont recommandés sous tous les rapports.
Conditions, comptant.
Ces esclaves appartiennent à une personne respectable qui les recommande et qui ne s'en défait que suite d'un pressant besoin. 13 dec

PAR M. BARNETT, Sr.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse, rue St. Louis:
Un LOT ou morceau de TERRE, situé sur le bord de la mer, passe Christian, près Chimeny, contenant un demi arpent de face sur le lac, sur 28 arpents de profondeur, désigné par le no. 35, sur un plan fait par A. Horard, lequel sera déposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions: comptant. L'acte de vente pardevant J. Barnett, Esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 dec

PAR BEARD & KENDIG.
IL sera vendu à l'encan, samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis, les esclaves suivants:
Nathan, âgé de 28 ans, bon drayman et cocher,
Ephriam, 17 do bon laboureur,
Joe, 45 do. do.
Les nègres susdits sont exempts des vices et maladies prescrites par les lois.
Conditions comptant.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, Esq., not. public, aux frais des acquéreurs. 13 d

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu Samedi, 14 du courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, No. 51 rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra.
45 Pièces Toile d'Emballage endommagée—50 Paniers Vin Champagne mousseux, Fruits à l'eau-de-vie, Cerises do, Franc. Savon, Vin, Eau de vie, Genièvre, Harengs, &c.
14 dec—2

PAR HEWLETT & CENAS
Vente de coton avarié.
IL sera vendu samedi 14 courant à 4 heures et demi, P. M., à la Presse à coton d'Orléans 70 balles coton avarié, vendues pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions—Comptant. 13 dec

PAR GUINAULT & DELASSUS.
IL sera vendu samedi prochain, 14 du courant, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
Un Lot de Terre situé dans le faubourg Marigny [illegible] avec une maison [illegible] composée de 4 appartements, deux cabinets, galeries, cuisine, chambre à domestique, puits, latrines, &c. Le tout conformément à un plan dressé par Vaquin, architecte, sous la date du 6 novembre 1839, lequel plan est maintenant déposé à la Bourse. Cette propriété est assurée jusqu'au 19 juillet 1840 pour $2,000, et est louée à bail à raison de $30 par mois jusqu'au mois de septembre prochain.
Conditions. 1/3 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement 10 dec

Vente de curatelle.
PAR J. A. BEARD
IL sera vendu samedi, 14 courant, à 10 heures, au coin des rues Julia et Levée, par ordre de l'honorable Cour des Preuves.
Les meubles de feue Mme. Eleanor McMahon, consistant en [illegible] armoires, side-boards, bois de lits, tables à centre, chaises en acajou et autres, tapis, miroirs, garde-feux, grilles en cuivre, [illegible].
Conditions, comptant. 5 dec

PAR J. LEVY.
IL sera vendu à 10 heures, samedi prochain le 14 du courant, à la rue Magasin no. 53.
Un Omnibus de seconde main et un carosse qui a peu de service. 12d

PAR BEARD & KENDIG
IL sera vendu à l'encan samedi, 14 courant, à midi, à la Bourse de la Cité.
Le nègre Lucius, âgé de 24 ans, bon chauffeur et cuisinier de bateau à vapeur, garanti seulement.
Conditions—6 mois de crédit en donnant des billets endossés portant hypothèque jusqu'au paiement final.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, Esq. aux frais de l'acquéreur. 12 dec

Vente sans réserve.
PAR BEARD & KENDIG
IL sera vendu samedi, 14 courant, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis
La moitié indivise d'un LOT DE TERRE, situé dans l'ilet formé par les rues Jackson, Tremé, et Canal, étant le No. 7 de l'ilet No. 11, sur un plan tiré par L. Pilié, arpenteur et déposé en l'étude de F. De Armas, Esq. daté le 9 décembre 1823. Le dit morceau de lot mesure 25 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, mesure française.
Conditions—L'acquéreur assumera le restant d'une dette au 1er avril 1840 pour $613 35 1/2 et la balance comptant.
L'acte de vente pardevant J. B. Marks, Esq. aux frais de l'acquéreur. 12 dec

PAR R. B. SYKES.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à 10 heures, à la maison, encoignure des rues Union et Philippa, Un assortiment de meubles, consistant en commodes, bois de lits, chaises, tables, miroirs, etc. 12d

PAR FAUCHIER.
IL sera vendu samedi, 14 du courant, à la Bourse de la Cité.
UNE MAISON de deux appartements, bâtie sur un terrain situé au faubourg Tremé, mesurant 23 pieds de face sur 30 pieds de profondeur, rues St. Philippe et Dumaine.
La négresse MODESTE, âgée d'environ 22 ans, blanchisseuse, repasseuse et pâtissière, garantie, etc.
Conditions moitié comptant et moitié à six mois de crédit avec billets endossés, hypothèque etc.
Tous les jours livres et autres objets au bureau du susdit encanteur, passage de la Bourse. 12d

PAR J. A. BEARD & KENDIG.
Esclaves de valeur à vendre.
IL sera vendu à l'encan samedi, 14 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, les esclaves suivants, bons sujets et bien disposés:
ALLEN âgé de 15 ans, bon sujet,
SARAH do de 14 do, nourrice et domestique,
MARY do de 19 do, négresse de champ,
HARRY, do de 32 do, cocher et bon domestique,
HARRIET, do de 20 do, femme d'Harry, négresse de champ,
SMITH, do do 3 do, leur enfant,
NATHAN, âgé de 28 ans, laboureur très capable.
Les nègres ci-dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, à l'exception de Harry, qui est un peu attaqué de la pierre.
Conditions de la vente—Moitié comptant, la balance à 4 et 6 mois de crédit en donnant des billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'au parfait paiement.
Les actes de vente seront pardevant J. B. Marks, Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 12 dec

Succession de Charles Koeslius.
PAR FERNANDEZ & WHITING.
Magasin rue de Chartres No 107.
SAMEDI, 14 du courant, à 4 heures de l'après-midi, rue de l'Esplanade, entre les rues Amour et Craps, en vertu d'un ordre de la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 12 novembre 1839, il sera vendu sur les lieux, les meubles et les hardes dudit défunt.
Conditions—Comptant. 4 dec

A LOUER jusqu'au 1er octobre 1840, et à un prix réduit—Une maison à deux étages, très commode, située dans la rue Port, no. 16 près de la rue Casacalvo. S'adresser no. 16 rue de la Douane. 12d